



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

05 AVR. 2019

607

Monsieur Fernand Etgen

Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 05 avril 2019

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une **question parlementaire** à Monsieur le **Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** et à **Monsieur le Ministre de la Santé** au sujet de la progression de la myopie au Luxembourg.

Selon l'OMS, nous assistons à une progression dramatique de la myopie à l'échelle mondiale. En Asie, la population est à tel point concernée que l'on parle déjà d'épidémie. Face à cette situation inquiétante, l'OMS encourage les pays à se doter de stratégies pour éviter les fortes myopies en tenant plus particulièrement compte du temps d'utilisation des écrans.

Si la génétique est certes une cause de dégradation myopique, d'autres facteurs déterminants sont notamment la surutilisation des écrans allant de pair avec un temps très limité passé à l'extérieur et donc un manque d'exposition des individus à la lumière naturelle. Des études récentes ont ainsi démontré que les myopies touchent d'ores et déjà les enfants âgés de 8 à 9 ans, contre 12 ou 13 ans auparavant.

Plus la myopie commence tôt, plus elle évolue rapidement et longtemps. Il s'agit donc de cibler plus particulièrement les enfants. Les experts conseillent ainsi de limiter l'utilisation des écrans dès le plus jeune âge des enfants, de retarder l'âge de la première utilisation et de promouvoir une activité à l'extérieur d'au moins 90 minutes par jour.

Dans ce contexte, j'aimerais avoir les renseignements suivants de Messieurs les Ministres:

1. **Monsieur le Ministre de la Santé dispose-t-il de statistiques quant à la progression de la myopie au Luxembourg ? Quelle est le cas échéant la proportion d'enfants et de jeunes touchés par ce trouble de la vision ?**
2. **Monsieur le Ministre de la Santé entend-il suivre les recommandations de l'OMS et mettre en place une stratégie nationale pour prévenir la progression de la myopie au Luxembourg ? Dans l'affirmative, quelles sont les mesures envisagées?**

3. **Monsieur le Ministre de l'Education nationale n'est-il pas d'avis qu'il faudrait tenir compte du risque de progression de la myopie chez les élèves en limitant au stricte nécessaire l'utilisation des écrans en milieu scolaire et au sein des services d'éducation et d'accueil ? Le personnel enseignant et éducatif est-il sensibilisé à cet effet?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Josée Lorsché
Députée



Luxembourg, le 7 mai 2019

Monsieur le Président de la
Chambre des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de Monsieur le Ministre de la Santé à la question parlementaire N° 607 de Madame la Députée Josée Lorsché

Ad 1)

Le service d'orthoptie de la Direction de la Santé ne dispose pas de chiffres quant à l'évolution de la myopie chez les enfants puisque le dépistage visuel du service d'orthoptie n'est effectué chez les enfants que jusqu'au cycle 1 de l'enseignement fondamental. Or, la majorité des cas de myopie ne se développe que chez des enfants plus âgés, voire chez les adolescents et les jeunes adultes.

Ad 2)

De nombreuses études ont démontré qu'il existe une corrélation entre le niveau d'études et la présence d'une myopie. Par contre, toutes les études ne sont pas unanimes sur le fait que ce soit la vision de près qui induise la myopie. Il est néanmoins conseillé de limiter l'exposition à la vision de près, qui inclut, pour les enfants, la lecture et de préconiser plus de temps consacré aux activités de plein air. En effet, une étude menée à Taïwan (WU 2013) a montré qu'une augmentation de 1,3 heures passées à l'extérieur conduisait à une diminution du pourcentage de myopies chez les enfants de 17,6 % à 8,4 %. Une autre étude (Jones 2007) a montré que le risque de développer une myopie diminue d'un tiers lorsque les enfants passent plus de 14 heures par semaine en plein air au lieu de 0 à 5 heures.

Plusieurs facteurs semblent avoir un rôle préventif. La distance de fixation est plus élevée à l'extérieur qu'à l'intérieur. L'accommodation est donc moins favorisée. La netteté de l'image est homogène sur toute la rétine car les objets sont vus à une distance identique dans tout le champ visuel.

L'explication retenue principalement est que la luminosité peut atteindre 40 000 lux à l'extérieur, alors que la luminosité de la lumière artificielle n'est que de 100 à 500 lux. Alors que les mécanismes en cause n'ont pas encore pu être expliqués, il semble que le diamètre de la pupille et le niveau de la dopamine jouent un rôle protecteur dans le développement de la myopie.

Pour aider parents et professionnels à adapter l'usage de chaque type d'écran à l'âge des enfants, le ministère de la Santé recommande les repères de la campagne « 3-6-9-12 » élaborée par le docteur Serge Tisseron pour apprendre aux enfants à se passer des écrans

et à s'en servir de façon adaptée selon leur l'âge. L'utilisation des tablettes tactiles est ainsi déconseillée avant l'âge de 2 ans et limitée à 15 minutes par jour entre 2 et 3 ans. Entre 3 et 6 ans, il est conseillé de limiter le temps devant les écrans à des horaires clairement déterminés et courts.

Ces conseils sont prodigués, sur demande des parents, lors du dépistage visuel précoce organisé par le service d'orthoptie de la Direction de la Santé, ainsi que lors du bilan 30 organisé par le Service audiophonologique de la Direction de la Santé.

Ad 3)

Comme expliqué ci-dessus, la problématique ne se limite pas uniquement au temps d'utilisation des écrans et tablettes tactiles. Concernant une utilisation raisonnable et limitée dans le temps des tablettes tactiles et autres appareils électroniques, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) a repris les recommandations « 3-6-9-12 » visant une utilisation adaptée selon l'âge des enfants, notamment dans les publications de BEE SECURE. En outre, le MENJE est en train d'élaborer un cahier d'accompagnement pour parents relatif à cette problématique qui paraîtra dans les mois à venir.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' with a flourish extending to the right and a horizontal line underneath.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse